



ARRET CHANTIER POUR DEPASSEMENT DE DELAI

Par patrice

Bonjours,

J'ai un bon de commande pour des travaux de rénovations en climatisation sur 2 bâtiments.

Les délais pour les étaient de 3 mois , j'ai terminer un bâtiment en 4 mois .

Le client décide d'arrêter les travaux car la société n'a pas pu tenir le délais .

J'ai eu un acompte pour l'achat de matériel pour la totalité du chantier .

Si le client veut arrêter , puis-je lui réclamer le solde restant du marché ?

Merci ,